

### ARTICLE 1.

Les Interclubs Régionaux Jeunes sont organisés par la Ligue de Normandie.

Les équipes sélectionnées pour cette compétition seront l'équipe homogène de club de chaque comité la mieux classée de sa catégorie lors de sa phase départementale.

La compétition se déroulera en une seule poule de 5 équipes par catégorie au maximum.

La ligue peut inviter des équipes si la phase départementale n'a pas eu lieu dans certains Comités.

### ARTICLE 2.

Les Comités informent la Ligue du classement de leur phase départementale.

L'engagement des équipes (uniquement homogène de club) pour ces Interclubs Régionaux Jeunes s'effectue par **chaque CLUB** deux semaines avant la compétition.

Cet engagement d'équipe(s) ne sera pris en compte que s'il est accompagné du formulaire de la liste des joueurs sur lequel devra figurer les NOM, Prénom, et N° de Licence.

Ces imprimés devront parvenir dûment remplis et accompagnés du montant de l'engagement au secrétariat de la Ligue de Normandie avant la date limite d'inscription portée sur l'imprimé.

Si un Club ne peut pas participer à la phase régionale, il doit informer un mois avant de sa non participation pour permettre de repêcher l'équipe remplaçante de son Comité ou de repêcher un club du Comité organisateur.

### ARTICLE 3.

Tout engagement d'une équipe dans les Interclubs Régionaux Jeunes pour les catégories Poussin, Benjamin, Minime, Cadet devra faire apparaître clairement au minimum un nom d'arbitre qui pourra être éventuellement un joueur de l'équipe (cette personne peut ne pas avoir fait la formation, mais elle devra connaître les règles du badminton).

Le ou les arbitres désignés devront être nommés sur le formulaire de la liste des joueurs sur lequel devra figurer leur NOM, Prénom, et N° de Licence.

### ARTICLE 4.

Les Interclubs Régionaux Jeunes pourront se jouer dans quatre catégories : Poussin(e)s, Benjamin(e)s, Minimes, Cadet(te)s. Il est organisé en 1 journée. C'est le CPPH moyen par équipe qui sera utilisé pour déterminer les 2 équipes têtes de poule.

Le club accueillant devra mettre à disposition au moins 8 terrains.

Le Juge Arbitre sera désigné par la Ligue de Normandie et à la charge de celle-ci.

### ARTICLE 5.

Les rencontres sont jouées à la date prévue dans le calendrier de la Ligue.

La compétition débutera à 9h00 pour se terminer vers 17h00 (la durée de la compétition pourrait être diminuée si nous avons plus de 8 terrains).

La Ligue devra envoyer une convocation écrite aux capitaines des équipes concernées, au minimum 6 jours avant la date de la rencontre, ainsi que le nom du responsable de la compétition et le lieu de la rencontre.

Les équipes devront déposer la déclaration de composition d'équipe ½ heure avant le début de la compétition soit à 8h30.

#### **ARTICLE 6.**

Une rencontre Interclubs Jeunes est composée de 4 matchs :

- 1 simple homme
- 1 simple dame
- 1 double hommes
- 1 double mixte

Les équipes seront composées au minimum de 2 joueurs et 1 joueuse.

Un joueur ne peut pas jouer plus de 2 matchs par rencontre.

#### **ARTICLE 7.**

Avant chaque rencontre, les capitaines fournissent la composition complète (simple et doubles) de leur(s) équipe(s) (sur imprimé) afin de reporter sur la feuille de rencontre, sans connaître auparavant la composition de l'équipe adverse.

Les feuilles de rencontre seront fournies et remplies par la Ligue.

Les matchs se jouent dans dans 2 ordres possibles : soit SD + DH puis DMx + SH , soit DMx + SH puis SD + DH

#### **ARTICLE 8.**

Un joueur pourra participer dans une catégorie supérieure à la sienne. Dans le cas où deux équipes d'un même club évoluent dans la même catégorie, aucun joueur ayant déjà disputé une rencontre ne pourra changer d'équipe.

#### **ARTICLE 9.**

Pour chaque rencontre, il est appliqué le barème suivant :

- pour les matchs	- match gagné	+ 1
	- match perdu	0
	- match forfait	- 1
- pour les rencontres :	- rencontre gagnée	+ 2
	- rencontre perdue	0
	- rencontre égalité	+ 1
	- rencontre forfait	- 2

#### **ARTICLE 10.**

En cas d'égalité entre plus de deux équipes, elles sont départagées de la façon suivante:

- Le match avérage classe les équipes (totalité des matchs gagnés moins les matchs perdus)
- Le set avérage départage les équipes (totalité des sets gagnés moins les sets perdus)
- Le point avérage (totalité des points gagnés moins les points perdus)
- L'équipe ayant le joueur le plus jeune ayant participé à la rencontre remporte la rencontre.

En cas d'égalité entre deux équipes, c'est le match avérage particulier qui sera utilisé pour les départager.

**ARTICLE 11.**

Les joueurs devront être en règle de leur licence pour prendre part à une rencontre.

Tout joueur non licencié apparaissant sur une feuille de match fera perdre la rencontre à son équipe 4 à 0.

**ARTICLE 12.**

Les Interclubs Régionaux Jeunes seront disputés en volants en plumes, homologués FFBA D (standard ou élite).

Dans tous les cas, les volants seront fournis à part égale par les équipes participantes.

En cas de litige, le volant officiel est le RSL grade 3.

**ARTICLE 13.**

Un joueur se blessant lors de son premier match peut être remplacé pour son second match par un joueur licencié (du même club) non précisé sur la feuille de match.

**ARTICLE 14.**

Après la rencontre, un classement par équipe sera établi et envoyé aux clubs.

La Ligue récompensera les équipes championnes de chaque catégorie.

**ARTICLE 15.**

En cas de forfait d'une équipe, [le remboursement des droits d'engagement est soumis à l'article 3.1.5. du RGC.](#)

**ARTICLE 16.**

L'inscription d'une ou plusieurs équipes aux Interclubs Régionaux Jeunes, implique l'acceptation du présent règlement.

**ARTICLE 17.**

Droit d'inscription par équipe : voir Annexe 2 article 1.



Interclubs Régionaux Jeunes - ICRJ

Règlement 2016-2017

Edition du :

01/09/2016

Mise en application au :

07/09/2016

Modifié le :

06/02/2017

## ANNEXE 1

### **1. DROITS D'ENGAGEMENT ET DE CONSIGNATION**

Droits d'engagement : 15 € par équipe pour la phase régionale

### **2. CALENDRIER DE LA JOURNEE**

Le calendrier pour la saison 2016-2017 est le suivant :

Journée départementale : les 28 ou 29 janvier (l'organisation est de la responsabilité des Comités)

Journée des Interclubs Régionaux Jeunes : le 29 ou 30 avril dans le Comité de l'Orne

### **3. ECHEANCIER D'INSCRIPTION**

Date limite d'inscription : 1er avril

Envoi de la liste des joueurs : 15 avril

Envoi des convocations : 22 avril

### **4. CONTACTS**

Site de la ligue de Normandie : <http://normandie-badminton.fr/>

Adresse Facebook de la Ligue : <https://www.facebook.com/liguenormandiebadminton>

Adresse mail de la Ligue : [coeurdoux.normandiebad@gmail.com](mailto:coeurdoux.normandiebad@gmail.com)

Ligue de Normandie de Badminton

17, Quai de la Vie

61120 VIMOUTIERS

Téléphone : 09 75 22 19 47

CNCJ : [debon.marc@wanadoo.fr](mailto:debon.marc@wanadoo.fr)



**Interclubs Régionaux Jeunes - ICRJ**

**Règlement 2016-2017**

**Edition du :**

01/09/2016

**Mise en application au :**

07/09/2016

**Modifié le :**

06/02/2017